

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

Carte de l'éducation prioritaire : Il n'y aura pas de réforme cette année, mais des actions ponctuelles (É. Geffray)

Elise Le Berre

5-6 minutes

Si l'actualisation de la carte d'éducation prioritaire est "nécessaire", "il n'y aura pas de réforme globale dans l'année à venir", indique Édouard Geffray lors des questions orales à l'Assemblée nationale, le 9 décembre 2025. En cause : les élections municipales à venir et la période de réserve. En revanche, il met en avant des "actions ponctuelles" pour les situations "les plus aberrantes", avec, pour les écoles orphelines, la centaine de postes dédiés dans le PLF (une mesure issue du comité interministériel des villes), et pour les collèges à l'IPS très faible, une "réflexion en cours".



L'IGESR doit rendre ce mois-ci un rapport visant à évaluer l'éducation prioritaire et les résultats sur les élèves. Ministère Éducation nationale

"Je ne crois malheureusement pas avoir l'espace-temps politique suffisant entre deux périodes de réserve successives pour pouvoir engager la réforme de la carte" de l'éducation prioritaire, indique Édouard Geffray en réponse à une question orale à l'Assemblée nationale, le 9 décembre 2025.

Interpellé par la députée Ségolène Amiot (Loire-Atlantique, [LFI-NFP](#)) sur l'absence de révision de cette carte depuis 2014, le ministre de l'Éducation nationale reconnaît qu'elle "ne correspond plus pour partie à la réalité, et des établissements ont vocation à en sortir, d'autres à y entrer".

"L'instruction technique est déjà très largement engagée"

L'actualisation de la carte est donc "objectivement nécessaire", reconnaît-il, alors que l'IGESR doit rendre un rapport ce mois-ci sur ce sujet ([lire sur AEF info](#)), et que plusieurs autres rapports exhortent à une refonte "sans délai" ([lire sur AEF info ici](#) et [là](#)). Mais, à l'instar de ses prédécesseurs, Édouard Geffray souligne que l'exercice est "à la fois long et délicat, parce qu'il suppose une appréciation au cas par cas, au-delà de l'application de pures règles comptables ou de la prise en

compte du seul IPS ou d'autres critères, puisqu'on sait bien qu'il y a des réalités locales et des disparités territoriales dont il faut tenir compte".

Néanmoins, "l'instruction technique a déjà été très largement engagée", assure-t-il. Avec un bémol : "la réforme d'une carte demande 12 à 18 mois et ne peut pas être engagée avant les élections municipales, qui vont nous faire entrer en période de réserve. Il faut en effet attendre que les autorités municipales nouvelles soient installées. Sinon, cela voudrait dire que j'engagerais la responsabilité du gouvernement d'après 2027 sur une carte et sur des modalités qu'il n'aurait pas choisies".

"Il n'y aura donc pas de réforme globale de la carte dans l'année à venir parce que ce ne serait pas politiquement respectueux des échéances", conclut le ministre.

Un calendrier aussi contraint par les recrutements et mobilités

Outre le calendrier électoral, d'autres aspects sont à prendre en compte, notamment les ressources humaines.

La rue de Grenelle précisait ainsi en octobre dernier, dans une réponse à une question écrite du sénateur Pierre-Jean Verzelen (Aisne, Les Indépendants), qu'étant donné que le recrutement et les mobilités des personnels enseignants et non enseignants font l'objet de procédures qui débutent en novembre de chaque année, la révision est "contrainte par un calendrier précis, qui impose une stabilisation de la carte au moins dix mois avant une rentrée scolaire".

"Il convient également d'intégrer dans le calendrier les nécessaires temps de concertations avec les différents acteurs concernés, d'autant que les attentes sont très fortes tant du point de vue des organisations syndicales que des élus", ajoutait le ministère.

Des "actions ponctuelles" pour les situations "aberrantes"

En revanche, concernant des situations "aberrantes" pour certains établissements, Édouard Geffray souhaite mettre en place des "actions ponctuelles".

Pour les écoles dites orphelines, c'est-à-dire qui n'appartiennent pas à un réseau d'éducation prioritaire "mais ont tout de même besoin de moyens complémentaires", "le projet de loi de finances a prévu une centaine de postes dédiée – ce qui suppose évidemment que ce texte soit voté", précise l'ancien Dgesco. Cette mesure, issue du CILV de juin dernier, prévoit d'aligner les taux d'encadrement des écoles orphelines sur celui de l'éducation prioritaire dans les 100 écoles en QPV les plus défavorisées ([lire sur AEF info](#)).

Quant aux collèges dont l'IPS est très faible et qui ne sont pas aujourd'hui intégrés dans les réseaux, "une réflexion est en cours" les concernant, indique Édouard Geffray. Le ministre a en effet prévu de s'attaquer à la lutte contre la grande difficulté scolaire dont il a fait sa "priorité" ([lire sur AEF info](#)), et aux 15 % de collèges concentrant 40 % de ces difficultés, pour lesquels il souhaite "des moyens supplémentaires et un effort pédagogique particulier".